

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RECEPTEUR

Destinataire :

PCT

NOTIFICATION DU FAIT QU'UN DOCUMENT
N'EST PAS PRIS EN CONSIDÉRATION OU EST
CONSIDÉRÉ COMME N'AYANT PAS ÉTÉ REMIS

(règles 92.1)b), dernière phrase, et 92.4.g)ii) du PCT)

Date d'expédition (jour/mois/année)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	NOTIFICATION IMPORTANTE
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. Une invitation (formulaire PCT/RO/131) à corriger des irrégularités dans la correspondance soumise par le déposant a été expédiée par l'office récepteur le :

_____ .

Aucune réponse à cette invitation n'est toutefois parvenue à l'office récepteur dans le délai qui y était indiqué.

En conséquence, l'office récepteur notifie au déposant que **le document auquel il est fait référence dans cette invitation n'est pas pris en considération.**

2. Une invitation (formulaire PCT/RO/141) à remettre l'original d'un document transmis par télégraphe, téléimprimeur, télécopieur, etc., a été expédiée par l'office récepteur le :

_____ .

Aucune réponse à cette invitation n'est toutefois parvenue à l'office récepteur dans le délai qui y était indiqué.

En conséquence, l'office récepteur notifie au déposant que **le document auquel il est fait référence dans cette invitation est considéré comme n'ayant pas été remis.**

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone